

## Conseil du 20<sup>ème</sup> arrondissement du 7 novembre 2024

### Sur proposition de Laurent Sorel

#### **Vœu relatif à la réduction des conditions d'accueil à la DRFIP Paris**

Considérant la présence sur le 20<sup>ème</sup> arrondissement d'une Direction Générale des Finances Publiques d'Ile-de-France Paris chargée de la collecte des impôts, de l'acquittement des dettes publiques et de la distribution des crédits,

Considérant que depuis le confinement, la DRFiP Paris a réduit progressivement l'amplitude des horaires d'ouverture des centres de finances publiques passant de 20 heures hebdomadaires sur 5 matinées à 12 heures réparties sur 3 matinées à partir du 1<sup>er</sup> octobre,

Considérant que depuis la réduction des heures d'ouverture des accueils physiques pour les amendes, il y a eu des tensions avec les usagers qui ont forcé à une fermeture totale de l'accueil « amendes » physique,

Considérant la nouvelle mesure prise par la Direction Régionale des Finances Publiques de Paris qui interdit désormais aux agents la remise en main propre des avis d'imposition aux usagers se présentant dans les centres et les menaces de sanction contre les agents qui auraient le tort de vouloir aider des agents en difficulté,

Considérant la réduction programmée des sites de la DRFIP Paris de 25 à 12 sites d'ici 2028 et la suppression entre 2010 et 2024 de 2384 emplois soit 37.50% des effectifs,

Considérant le rapport du défenseur des droits en 2019 sur la dématérialisation et les inégalités d'accès aux services publics dématérialisation et inégalités d'accès aux services publics » qui rappelait que la numérisation pouvait contribuer à éloigner de nombreux usagers de leurs droits (13 millions de personnes en difficulté avec le numérique),

Considérant que la dématérialisation des services de la DRFIP discrimine les usagers qui ont des difficultés à passer par le numérique pour accéder à leurs droits,

**Sur proposition de Laurent Sorel le Conseil d'arrondissement du 20<sup>ème</sup> émet le voeu que :**

**-la mairie de Paris demande à la DRFIP Paris qu'elle garantisse sur le territoire parisien un service public de qualité avec notamment un retour à des horaires d'ouvertures adaptées, le maintien de l'ensemble des centres et le maintien d'un accueil physique régulier sans rendez-vous adapté aux besoins des usagers du service « amendes » de la DRFIP Paris dans le 20eme arrondissement**